



CODE DE CONDUITE

Année scolaire 2019-2020

LA RAISON D'ÊTRE DU CODE DE CONDUITE DE L'ÉCOLE

Ce code identifie les routines, les attentes et les règles de vie de l'école élémentaire publique Carrefour Jeunesse. Les routines sont en place dans chaque salle de classe pour maintenir une bonne assiduité et un bon climat d'apprentissage. Elles dictent aux élèves la ligne de conduite qu'il leur faut prendre pour mieux se responsabiliser. Les règles de vie veillent à ce que des normes de comportement uniformes soient adoptées au sein de l'école. Quant à nos attentes, elles sont reflétées dans les façons courtoises d'être et d'agir de tout le personnel travaillant à Carrefour Jeunesse, un personnel conscient et soucieux de respecter les normes d'exercice de la profession enseignante et de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Le **Code de conduite** de notre école découle tant des attentes du Ministère de l'Éducation que des politiques et directives administratives émises par le CEPEO (Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario). L'élaboration de notre **Code de conduite** repose ainsi grandement sur les documents « **Apprendre et grandir en toute sécurité et sur la Loi de 2000 sur la sécurité des écoles** ». Il s'applique à toutes les activités prenant place sur la propriété scolaire c'est-à-dire dans l'école, sur le terrain de l'école, dans les autobus scolaires, à la période du dîner mais aussi, lors des sorties éducatives et des activités parascolaires. Il a été rédigé en consultation avec les élèves, les parents du conseil d'école et le personnel de l'école. Il souligne l'importance de la collaboration et de la coopération de tous et de chacun pour la réussite scolaire de l'élève dans un milieu de vie francophone, sain et sécuritaire où le respect mutuel et le civisme sont de toute première importance.



LES OBJECTIFS DE L'ÉCOLE

Les parents, les élèves et le personnel désirent que l'école élémentaire publique Carrefour Jeunesse soit un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire où l'enfant apprend :

- à se connaître, à se respecter et à développer une saine estime de soi ;
- à respecter l'autre, la propriété et l'environnement;
- à devenir autonome pour assurer progressivement la responsabilité de son apprentissage et de son comportement.

Ces principes sont à la base du Code de conduite adopté par l'école en collaboration avec les élèves, le personnel et les parents. Ces normes établies sont applicables pour toutes personnes présentes à l'école: élèves, parents, membres du personnel, bénévoles et visiteurs. Un ou plusieurs manquements au Code de conduite peut conduire à un retrait, une suspension ou un renvoi, conformément au Guide des suspensions, des renvois et des droits de recours du CEPEO.

Un manquement au Code de conduite est signalé à la direction ou à l'enseignant ou l'enseignant(e) responsable. Le manquement peut entraîner une ou des conséquences (s) qui sont spécifiques à chacune des attentes de ce même Code de conduite.

LES ROUTINES et LES RÈGLES

Les routines et les règles de l'école sont mises en place afin de (d') :

- assurer le bon ordre et la sécurité des élèves;
- contrôler les allées et venues à l'école;
- respecter le temps consacré à l'enseignement et à l'apprentissage;
- éviter les dérangements qui nuisent à la qualité de l'apprentissage;
- promouvoir le respect de soi et d'autrui, du matériel et de l'environnement;
- encourager une vie saine et active;
- responsabiliser l'élève face à ses obligations;
- promouvoir la langue et la culture française afin de développer la fierté d'être francophone.

ARRIVÉE À L'ÉCOLE

- **J'arrive à l'école à partir de 8 h 45**, période à laquelle la surveillance et la période d'accueil commencent. Lorsque j'arrive en autobus, je descends au signal et je me dirige vers ma salle de classe (maternelle et jardin) ou la cour d'école (1^e-6^e année).

ASSIDUITÉ/PONCTUALITÉ

- J'arrive à temps à l'école le matin. Si j'arrive en retard, je me présente au secrétariat avec mon parent, mon tuteur ou ma tutrice afin qu'il ou qu'elle puisse motiver mon retard tout en signant le registre des arrivées tardives. Je me rends ensuite à ma classe sans être accompagné(e) par mon parent, mon tuteur ou ma tutrice.

HYMNE NATIONAL

- Je me lève pour l'hymne national au début de la journée.

CIRCULATION

- Dans les corridors et les escaliers de l'école, je circule toujours à droite en marchant

calmement et en silence.

- **À 15 h 35**, je quitte l'école par la sortie qui m'est assignée, et ce, en marchant. Je me rends immédiatement à mon autobus ou à l'endroit désigné où doivent attendre les marcheurs et les élèves qui fréquentent la garderie parascolaire.
- Je peux entrer dans l'école seulement si j'obtiens la permission de la personne qui surveille.

PÉRIODE DU DÎNER et COLLATION

Je respecte les directives suivantes :

- Je fais le choix d'une alimentation saine et équilibrée (faible en gras, en sodium et en sucre);
- Je mange calmement et je parle à voix basse à mes voisins immédiats;
- Je ne lance pas et ne jette pas de nourriture;
- Je nettoie ma place et je dispose de mes déchets aux endroits appropriés à la fin de la période du dîner;
- Je fais un effort pour apporter ma nourriture dans des contenants réutilisables;
- Je ne partage pas ma nourriture;
- **Je n'apporte aucun produit qui peut contenir des traces de noix, d'arachides ou autres produits allergènes déclarés à l'école.**

Pour des raisons de sécurité, de santé et afin de respecter le temps d'enseignement, toutes collations provenant de la maison pour souligner les anniversaires ou autres fêtes ne sont pas permises à l'école.

RÉCRÉATIONS

- Je joue dans le secteur assigné à mon niveau;
- Je demande la permission pour entrer dans l'école en tout temps;
- Je fais preuve d'un bel esprit sportif lors des jeux afin de m'assurer de respecter le but premier des récréations, c'est-à-dire, avoir du plaisir tout en étant actif ou active.

ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Tous les parents, tuteurs, tutrices, visiteurs, visiteuses ou bénévoles doivent se présenter au secrétariat de l'école en tout temps afin d'obtenir l'autorisation d'être sur la propriété scolaire et signer le registre, s'il y a lieu.

- Je rapporte immédiatement à un adulte responsable, la présence d'un étranger ou d'une personne non identifiée sur la propriété scolaire;
- Un parent, un tuteur ou une tutrice qui vient reconduire ou chercher son enfant à l'école pendant les heures de classe doit :
 - le raccompagner au secrétariat lorsqu'il ou qu'elle vient le reconduire ou attendre au secrétariat lorsqu'il ou qu'elle vient le chercher;
 - obligatoirement signer le registre des visiteurs.

ACTIVITÉS SCOLAIRES ET SORTIES ÉDUCATIVES

- Je comprends que (qu') :
 - le code de vie de l'école s'applique lors des activités scolaires et sorties éducatives et doit donc être respecté en tout temps;

BICYCLETTES, PLANCHES À ROULETTES, PATINS À ROUES ALIGNÉES et TROTTINETTES

- Lorsque j'arrive sur la propriété scolaire, je n'utilise plus ces équipements à partir de l'endroit désigné;
- Si j'utilise ces moyens de transport, je dois porter l'équipement protecteur requis ainsi qu'un bon système de verrouillage pour ma bicyclette ou ma trottinette;
- Je comprends que (qu') :
 - le casque protecteur est obligatoire en Ontario;
 - l'école n'est pas responsable du vandalisme ou de la disparition des bicyclettes ou trottinettes.

OBJETS INTERDITS ET VIOLENTS À L'ÉCOLE

- Je n'apporte pas de jeux électroniques, jouets ou cartes de collection, à moins d'une permission spéciale venant d'un des membres du personnel de l'école;
- Je n'apporte pas de téléphones cellulaires ou multifonctions à moins d'une permission spéciale venant d'un des membres du personnel de l'école;
- Je comprends que :
 - tout matériel (p. ex., revues, cartes, objets, jouets) à caractère sexuel, violent ou haineux est interdit à l'école et dans l'autobus;
 - l'école n'est pas responsable du bris ou du vol d'objets apportés à l'école ou dans l'autobus;

GOMME À MÂCHER

- Il est interdit de mâcher de la gomme à l'école en tout temps, à moins d'une permission spéciale venant d'un des membres du personnel de l'école;

VENTES / ÉCHANGES

- Je comprends que toute vente, sollicitation ou échange (p. ex., cartes, jouets) est interdite.

LANGAGE ET POLITESSE

- Je suis poli(e), courtois(e), respectueux(se) et honnête envers les autres;
- J'utilise un langage approprié et respectueux par le ton et le choix des mots.

RESPECT DU CARACTÈRE FRANCOPHONE DE L'ÉCOLE

- Je m'exprime en français en tout temps, sauf pendant les cours d'anglais.

DROIT À LA DIFFÉRENCE

- Je respecte toutes les personnes de l'école quelque soit leur race, leur religion, leur langue d'origine, leur âge, leur sexe, leur origine ethnoculturelle, leurs capacités intellectuelles, etc.

RESPECT DE L'AUTORITÉ

- Je respecte toute personne en position d'autorité.

RESPECT DU PROTOCOLE DE SÉCURITÉ DE L'ÉCOLE

- Je respecte les procédures d'urgence;
- J'avise le personnel en cas d'incendie ou autre.

TENUE VESTIMENTAIRE

- Je m'habille convenablement. Je porte des vêtements de longueur raisonnable, propres, sans message à caractère sexuel, violent, vulgaire, raciste, discriminatoire ou de tout groupe véhiculant de tels messages;
- Je porte des chaussures sécuritaires qui ne gênent pas mes déplacements et ma participation aux activités de jeux. Je ne porte pas de sandales du type *flip-flop*, ni de souliers roulants.
- Je retire mon couvre-chef (p.ex., casquette, chapeau) à l'intérieur, sauf si je dois le porter pour des raisons religieuses;
- J'évite de porter des bijoux ou accessoires à caractère violent, sexuel ou vulgaire, bijoux pouvant être perçus comme une arme ou qui peuvent affecter ma sécurité ou celle des autres;
- Je porte un manteau de pluie et des bottes de pluie lors des journées de faible pluie. Je n'apporte pas de parapluie à l'école.

ACTES DE VIOLENCE

- Je ne pratique ou n'encourage aucune activité ou aucun jeu par lesquels je frappe, pousse, crache, bouscule, me chamaille ou intimide les autres;
- Je ne pratique aucune forme de violence verbale ou écrite telle que : harcèlement, intimidation, insultes, menaces, langage abusif;
- Je ne lance aucun objet qui pourrait blesser;
- J'informe la personne responsable de tous les incidents : agression physique, sexuelle, intimidation ou langage abusif.

RESPECT DE L'APPRENTISSAGE

- Je collabore au bon fonctionnement de la salle de classe et lors de toutes activités scolaires et parascolaires.

Exemples :

- Écouter et participer activement;
- Demander de l'aide supplémentaire au besoin;
- Accepter l'aide offerte;
- Avoir en main tout le matériel nécessaire;
- Compléter les travaux / devoirs et les remettre à temps.

LES CONSÉQUENCES

L'élève qui ne respecte pas le code de conduite s'expose à des conséquences. Celles-ci varient selon la nature, la gravité et la fréquence de l'action. Nous ferons appel, le plus souvent possible, au principe de la conséquence logique afin de développer le sens des responsabilités chez l'élève. Voici quelques exemples de conséquences possibles :

- intervention d'une personne en autorité
- rencontre élève-enseignant(e) ou la direction
- réflexion écrite ou travail de recherche
- message sur google classroom, courriel, appel à la maison
- rencontre de l'élève et de ses parents, tuteur et/ou tutrice avec le personnel enseignant et/ou la direction
- mise en place d'un contrat de bonne conduite
- perte de privilèges

- réparation d'un tort fait à la propriété : nettoyage, remplacement ou remboursement selon la situation
- réparation d'un tort fait à la personne : présenter des excuses verbalement ou par écrit, mise en œuvre d'un plan d'action
- retrait temporaire de la salle de classe
- intervention d'une agence extérieure (p. ex., agent de police, Valoris)
- suspension obligatoire (article 306 de la Loi sur l'éducation 2000)
- suspension discrétionnaire (article 307 de la Loi sur l'éducation 2000)
- renvoi obligatoire (article 309 de la Loi sur l'éducation 2000)
- renvoi discrétionnaire (article 310 de la Loi sur l'éducation 2000)

À noter : Dans les articles 306, 307, 309 et 310 de la Loi sur l'éducation de l'Ontario 2000, les conséquences d'une infraction sont nettement déterminées. Pour plus d'information, veuillez consulter la brochure *Apprendre et grandir en toute sécurité!* publiée par le CEPEO.

Activités d'apprentissage à la maison

Niveau	Types d'activités	Moyen de communication
PMJE		- Google classroom - Courriel
1^e	Lecture, jeux mathématiques	- Google classroom - Courriel
2^e	Lecture, jeux mathématiques	- Google classroom - Courriel
3^e	Lecture, jeux mathématiques	- Google classroom - Courriel
4^e	Lecture, jeux mathématiques, travaux incomplets, étude et révision	- Google classroom - Courriel
5^e	Lecture, jeux mathématiques, travaux incomplets, étude et révision	- Google classroom - Courriel
6^e	Lecture, jeux mathématiques, travaux incomplets, étude et révision	- Google classroom - Courriel



RÈGLES CONCERNANT LE TRANSPORT SCOLAIRE
Consortium de transport scolaire de l'Est
1-855-689-2873
www.ctse.ca

1. Je suis à mon arrêt dix (10) minutes avant l'arrivée de l'autobus.
 2. Je monte calmement dans l'autobus et je m'assieds correctement à ma place.
 3. Je reste assis/assise à ma place pendant tout le trajet.
 4. Je garde mes pieds et mes bras à l'intérieur de la banquette.
 5. Je laisse l'allée libre de tout objet.
 6. Je garde la tête et les bras à l'intérieur de l'autobus en tout temps.
 7. Je parle à voix basse et j'utilise un langage poli.
 8. Je m'abstiens de lancer quoi que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus et/ou en direction de ce dernier.
 9. Je ne mange pas et je ne bois pas dans l'autobus.
 10. Je transporte tous mes effets personnels dans un sac et je les laisse dans le sac pendant tout le trajet (p. ex., balle, ballon, patins, etc.)
 11. J'obéis et je respecte le conducteur.
-

Lorsque les élèves se conduisent de façon désordonnée, les mesures disciplinaires du Consortium de transport scolaire de l'Est sont les suivantes :

1^{er} incident :

- l'élève reçoit un avertissement verbal du conducteur ou de la conductrice
- le conducteur ou la conductrice informe, par écrit, la direction de l'école
- la direction envoie un rapport à la maison

2^e incident :

- le conducteur ou la conductrice informe, par écrit, la direction de l'école
- la direction communique avec le parent, le tuteur ou la tutrice
- la direction envoie un rapport à la maison

3^e incident :

- le conducteur ou la conductrice informe, par écrit, la direction de l'école
- la direction communique avec le parent, le tuteur ou la tutrice
- la direction envoie un rapport à la maison
- la direction retire le privilège du transport scolaire à l'élève pour une période d'un maximum de cinq (5) jours et en avise la surintendance ainsi que le Consortium

4^e incident :

- même procédure que pour le 3^e incident
- la direction peut retirer le privilège du transport scolaire à l'élève pour l'année scolaire en cours et en avise la surintendance ainsi que le Consortium

À noter : Prendre l'autobus est un privilège et non un droit. Il est donc possible de refuser de transporter un élève dont le comportement est tel, qu'il met en danger la vie et la sécurité des autres. Cette mesure peut être prise dès le premier incident de nature très sérieuse.

ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

Selon la politique du CEPEO seuls les médicaments **prescrits** seront administrés par le personnel du secrétariat. Pour ce faire le parent doit remettre au secrétariat de l'école le formulaire ***Autorisation et demande pour l'administration de médicaments prescrits*** dûment complété et signé par le médecin traitant. À noter que le médicament (p. ex., épipen, ventolin, etc.) **doit être remis avec le formulaire, par le parent, dès la première journée d'école.** Nous vous demandons de ne pas envoyer aucun médicament dans le sac à dos ou la boîte à dîner de l'enfant.

ENGAGEMENT ENVERS LE CODE DE CONDUITE DE L'ÉCOLE

J'ai pris connaissance du CODE DE CONDUITE de l'école élémentaire publique Carrefour Jeunesse.

Je m'engage à suivre ce code et à collaborer avec toutes les personnes responsables en vue de créer un climat propice à la vie étudiante de l'école.

Signature de l'élève

J'ai discuté avec mon enfant des diverses attentes du CODE DE CONDUITE de l'école. Je m'engage à encourager mon enfant à le respecter.

Signature d'un parent, tuteur ou tutrice